



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (CTR/DRH-MD) du 19 Juin 2019

**LA DELEGATION FORCE OUVRIERE** était composée de Françoise CHAYNES (CMG de Metz), Denis THEOBALD (interlocuteur CMG de Bordeaux) et Gilbert FARACI (interlocuteur SPAC-AC).

Ce troisième CTR présidé par le VAE Philippe HELLO, Directeur de la DRH-MD, n'a pas véritablement permis d'éclairer nos interrogations sur les manœuvres en personnels annoncées ici ou là.

En effet, nous ne sommes pas plus sereins, compte tenu des réflexions qui sont actuellement menées au cabinet du Ministre, comme au SGA. Le Directeur a tout de même tenu à nous indiquer quelques pistes de réorganisation de la DRH-MD :

- Actualiser les missions de SRP, en rationalisation de la construction réglementaire ;
- Réorganiser le SRHC (qui sera structuré en deux pôles) ;
- Optimiser l'ensemble des systèmes d'information des RH ;
- Traquer les activités redondantes ;
- Adosser certaines activités de la DRH-MD sur la structure SGA ;
- Recentrer les missions des services sur le cœur de métier.

Selon lui, la Ministre a la volonté de placer les RH au cœur de ses objectifs. Le plan famille s'inscrit dans cette logique.

On retiendra l'acronyme qui sera l'objet de toutes les attentions pour les prochains mois : l'OCM, pour Organisation Centrale Ministérielle.

### Organisation du Ministère et de la RH-MD

Ce chantier, en lien direct avec la circulaire du Premier ministre qui impose à tous les ministères, outre une réduction des effectifs par la recherche « d'efficience », une réorganisation de leur administration centrale et un appel à la raison sur la production de circulaires. Il fallait bien une circulaire pour le décider !

Pour la DRH-MD, le déplacement de services sur le site de TOURS n'est pas totalement exclu et permettrait de regrouper certaines fonctions communes aux différentes DRH ; de l'aveu même du Directeur, l'obstacle reste tout de même de pouvoir « loger » les services qui pourraient être transférés.

Le vice-amiral n'a pas évoqué de restitution d'effectifs pour sa sphère (malgré un sureffectif de 150 ETP) notamment dus aux Contractuels recrutés dans le cadre du chantier Alliance Nouvelle Génération (NG).

La réorganisation du SPAC a été également abordée notamment l'intégration de la SDGPAC à l'été 2020, programmée dans le cadre d'OSIF (Organisation du Soutien d'Île-de-France).

Ces informations restent soumises à des décisions ultérieures, aussi doivent-elles être prises avec la plus grande prudence.

Curieuse méthode, alors que les sujets principaux inscrits à l'ordre du jour concernent les Risques Psycho-sociaux et leur traitement à la DRH-MD. A croire que des leçons du passé on ne tire jamais d'enseignement et que l'on pense nous confiner dans un rôle d'accompagnement. Très peu pour **Force Ouvrière**, nous ne mangeons pas de ce pain-là. La Fédération Force Ouvrière a pris l'habitude de dire ce qu'elle a à dire et continuera à le faire.

## Dialogue social

Paradoxe de plus, lorsque nous constatons qu'avant même que nous ayons pu lire nos déclarations liminaires, les présidents des diverses instances auxquelles nous participons, ont eux-mêmes des propos « liminaires » à nous faire. A croire que la volonté est de répondre à des questions que nous n'avons pas encore posées (voir notre déclaration liminaire).

## CNMSS

Nouvelle surprise concernant l'une de nos demandes à une séance précédente ; le Directeur qui s'était engagé à regarder de près la situation de la CNMSS au regard d'une commission d'établissement de secrétaires administratifs créée illégalement et en toute illégalité... et pour laquelle il nous indiquait son agacement en ces termes : « *Cette commission est un non-sens dans un contexte de projet de loi de transformation de la fonction publique qui tend à réduire le nombre d'instances* ».

Pour être plus précis, nous dénonçons l'existence d'une commission ad hoc, qui traiterait de l'avancement de C en Secrétaires administratifs pour les personnels de la CNMSS et qui voudrait imposer ses choix à la CAPC des secrétaires administratifs de la défense qui a, seule, la compétence pour le faire.

L'existence de cette commission créée, de fait, une incohérence et une inégalité de traitement pour l'ensemble des agents de catégorie C du ministère. Et pourquoi ne pas créer une Commission identique pour la DGA, une autre pour le SGA, ou encore une autre pour le SCA ... etc. ?

Voici la réponse du Directeur : « *il ne faut pas mettre en péril le climat social de la CNMSS, sinon sa direction pourrait nous échapper et être confiée au Ministère des affaires sociales* » ....

Tout simplement GROTESQUE et incohérent !

Nous avons rappelé notre attachement indéfectible à cet établissement public. Par ailleurs, Force Ouvrière était la seule organisation syndicale à voter favorablement la fusion des corps d'adjoints et de secrétaires administratifs de la CNMSS avec ceux du ministère de la défense, sur demande de la ministre et du DRH-MD de l'époque (2004-2007), au CT de cet établissement, tout comme au CTM.

Bref, ce revirement de position surprenant, sans aucun fondement juridique, nous obligera à saisir la juridiction compétente, puisque nous ne pouvons pas compter sur la volonté interne de faire respecter les textes réglementaires.

\*\*\*\*\*

### L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

➤ Nous n'avons pu procéder à [l'approbation des PV des CTR du 20/11/2018 et du 11/12/2018](#), puisque les membres du CTR, nouvellement élus, n'étaient pas présents à ces séances.

➤ [Point Ressources humaines : ESTEVE 2019](#)

Le dispositif de CREP, dématérialisé, semble donner pleinement satisfaction côté employeurs/notateurs et côté agents/notés.

Il permet, par des contraintes calendaires techniques, de pallier l'absence de notation que nous dénonçons de longue date. La procédure est fiable et permettra, avec quelques ajustements techniques, de constituer une base archive consultable par l'agent, à l'instar des notateurs.

➤ Synthèse des plans d'actions de prévention des risques psychosociaux

Comme nous le disions au début de notre compte rendu, ce plan d'action a le mérite d'exister mais ne nous apporte qu'un éclairage mesuré.

Nous retiendrons deux pourcentages alarmants : 30 % des agents interrogés déclarent avoir subi une agression verbale et 50 % se déclarent « très stressés ». Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, il y a fort à parier que l'OCM (Organisation Centrale Ministérielle), peut considérablement aggraver ce premier constat.

➤ Transferts des missions de la Sous-Direction des Cabinets

Pour l'essentiel, ces transferts concernent la fonction militaire et n'impactent pas d'action RH pour les personnels civils.

➤ Réponses aux questions précédemment posées en CTR

- Un report du déploiement d'Alliance NG est acté. Le nouveau calendrier des travaux n'est pas connu. La prolongation des contractuels (renfort) concernés par ce chantier est confirmée. **Force Ouvrière** attire l'attention sur la situation complexe vécue par ces agents dans un contexte de Qualité de Vie au Travail.

- Sur la question posée dans notre déclaration liminaire sur les raisons de refus de télétravail, notamment au CMG de Saint-Germain-en-Laye et dans les services SRHC, le Directeur semble surpris. Les droits sont les mêmes pour tous, même si les postes pour lesquels il a été difficile de trouver des candidats ne pourront pas nécessairement bénéficier du télétravail.

**Force Ouvrière** a demandé qu'un retex sur l'ensemble du dispositif à l'échelon DRH-MD nous soit fait, ainsi que la mise en place d'une véritable traçabilité.

- Notre demande de reclassement en groupe 1 des liquidateurs de pension a visiblement été entendue et ces agents se verront attribuer l'IFSE correspondant, dans les meilleurs délais.
- Sur le même sujet notre demande concernant les agents administratifs des CTAS qui liquident des prestations sociales, est en cours de finalisation.
- Plan de requalification C en B : la DGAFP a décidé en lieu et place de la DRH-MD : 45 % du volume dit de « requalification » seront attribués par voie d'examen professionnel et 55 % au titre de la procédure de choix classique. Nous le pressentions, la DGAFP est désormais aux commandes.
- Concernant le dialogue social et l'exercice qui en est fait par la directrice du CERH-PC de Bordeaux, nous avons tenu à alerter le VAE HELLO sur l'attitude de ce Directeur qui modifie unilatéralement les PV des CHSCT comme bon lui semble. Engagement est pris de regarder cette affaire de plus près...

## CONCLUSION

Cette instance, dite de dialogue social, ne nous a pas permis d'avoir des informations définitives sur la manœuvre conséquente annoncée en personnels.

Des annonces, plus précises, nous seront faites le 3 juillet lors du Comité Technique Ministériel.

\*\*\*\*\*

- N'hésitez pas à solliciter vos **représentants Force Ouvrière** dans vos établissements, ils sont le relais de votre parole.

\*\*\*\*\*

PARIS, le 25 Juin 2019



## DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très inquiets et les annonces gouvernementales ne sont pas de nature à nous rassurer.

En effet, tant les propos du premier ministre concernant la réorganisation de l'administration centrale, que le projet de loi portant transformation de la fonction publique sont des sujets de fortes inquiétudes, voire de tension pour les agents du ministère.

La volonté politique de réorganiser les administrations centrales va nécessairement engendrer une nouvelle vague de restructuration... Dans la continuité des 15 dernières années au sein de ce ministère.

Les annonces de déplacement de personnel de l'administration centrale vers la province et/ou le transfert de missions de l'Administration centrale vers les services déconcentrés créent une situation délétère considérable.

Les conséquences sur les personnels civils, qui subissent une nouvelle fois les désirs déraisonnables d'un gouvernement qui veut accélérer un processus hasardeux, seront également considérables.

Où en est-on du projet de transfert des personnels de SRHC, aujourd'hui à Arcueil (IDF) et demain à Tours (Indre et Loire) ? Un projet de suppression 600 postes en administration centrale est-il à l'étude ? Quelles sont les propositions qui ont été adressées le 15 juin sur ordre du premier ministre ?

Autant de questions que se posent légitimement les personnels à qui l'Administration ne parle plus. Aussi, aujourd'hui nous allons examiner un bilan, une évaluation, des RPS au sein de la DRH-MD, et nous nous posons la question de l'utilité de ces communications et de leur finalité.

Est-il utile de rappeler l'investissement des organisations syndicales au cours des 15 années de restructurations dont nous pensions, enfin, voir la fin ?

Est-il utile de rappeler leur soutien auprès des personnels que vos services RH n'ont pas su ou pu accompagner correctement ?

Est-il, enfin, utile de préciser la volonté de vos services d'obliger les organisations syndicales à « rentrer dans le rang » en terme de temps syndicaux, dans ce contexte qui s'annonce difficile ?

Notre rôle est précisément d'accompagner les agents en difficultés, mais en réduisant nos moyens vous créez de fait une difficulté de plus.

Nous attendons des décisions et des réponses claires, qui permettront d'éviter les projections négatives et anxiogènes pour les hommes et les femmes de la DRH-MD. Et d'autant plus pour les personnels déjà fragilisés par le handicap. Sur ce point, Force Ouvrière tient à saluer la signature du plan handicap et souhaite que ce document ne soit pas uniquement l'objet de belles intentions.

Les personnels de la DRH-MD seront sans aucun doute impactés par cette réorganisation générale, et ils attendent qu'à minima leurs droits soient respectés, tout comme ils respectent leurs devoirs.

A ce titre, les personnels du CMG de Saint-Germain-en-Laye s'interrogent sur l'égalité de droit devant le télétravail. N'auraient-ils pas les mêmes droits que les autres ? D'ailleurs, il en est de même pour des personnels du SRHC, sur le même sujet.

Par ailleurs, nous sommes surpris de la qualité des textes publiés au JO par les services de ce ministère. En effet, publié le 7 juin 2019, un arrêté prévoit une longue liste de postes bénéficiant de l'ITM, Indemnité Temporaire de Mobilité, sur des postes dont on sait d'ores et déjà qu'ils seront supprimés d'ici la fin de l'année ou dans l'année qui vient. Stupéfiant ou irrationnel, à vous de juger. Pour ce qui nous concerne ce texte contient déjà une obsolescence programmée.

Les personnels sont démotivés et se sentent déconsidérés. Dès lors, ne soyons pas surpris qu'ils puissent être nombreux à baisser les bras lorsqu'on leur annonce qu'un plan de requalification de C en B, sera mis en place pour 2019-2020-2021 mais que celui-ci sera conditionné à un examen professionnel dont les critères sont déjà un sujet d'iniquité.

La catégorie C est déjà bien mal menée en terme de salaire.

Aussi, ne soyons pas surpris de l'effet que produira cette mauvaise nouvelle sur ces personnels, qui dans leur immense majorité produisent un travail de qualité.

Force Ouvrière veillera au respect des intérêts moraux et des conditions de travail qui sont dus aux personnels. Nous ne sommes pas dupes, il y aura un avant et un après la Loi de transformation de la Fonction Publique et la circulaire du premier ministre.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, la même énergie pour atteindre cet objectif commun, pour l'ensemble des personnels. Qu'ils soient A, B ou C, fonctionnaires, ouvriers d'Etat ou contractuels.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.

PARIS, le 19 juin 2019